

10 Kms de PONT AUDEMER

30 JUIN 2013

Règlement

Article 1 : PONT-AUDEMER ATHLETIQUE COURSE, organise le 30 juin 2013 le 2ème 10km marche et course DES MASCIARETS.

Article 2 : le parcours est mesuré selon les normes FFA, dans le départ est donné au Complexe Sportif Avenue des sports, 27300 PONT AUDEMER.

Article 3 : les épreuves de 10 kms course et marche sont ouvertes aux hommes et aux femmes (seniors ou non, à partir de la catégorie seniors 1987 et event).
Non autorisés aux personnes en fauteuil roulant (parcours non adapté)

Article 4 : Retrait des dossards à partir de 8h00 le jour de l'épreuve, dans le gymnase du complexe sportif.
Présentation de la licence ou du certificat médical obligatoire lors du retrait des dossards pour les inscrits en ligne sur le site (normandescourse.org), et pour les inscriptions sur place. Pour les inscriptions par courrier jointe obligatoirement la copie du certificat médical d'aptitude à la course à pied/marche en compétition ou de la licence.
FIN DES INSCRIPTIONS SUR PLACE A 9H00

Article 5 : la course et la marche sont chronométrées par système de puce électronique sur la ligne d'arrivée.

Article 6 : la sécurité est assurée par des agents, et le médical par des secouristes sur le parcours, et sur la ligne d'arrivée.
Régulièrement au 5 kms.

Article 7 : le PONT-AUDEMER AC, a souscrit à une assurance en conformité avec la réglementation des courses sur route.

Article 8 : le parcours sera particulièrement fermé à la circulation. Tout accompagnateur est interdit sur le parcours même en vélo.

Article 9 : la marche est encadrée par des arbitres qui prendront en cas de doute, les mesures ou les sanctions le cas échéant.
Le règlement en vigueur pour les compétitions de marche. Le dossard de la marche sera fait sur les inscriptions à la marche sportive (présentation du certificat médical). Aucun dossard ne sera fait pour les marcheurs ayant opté pour la marche foot (sans certificat médical).

Article 10 : seuls les concurrents dossés pourront participer au tirage au sort.

Article 11 : l'équipe d'organisation ainsi que la commune de Pont-Audemer déclinent toutes responsabilités en cas de vol.

Partenaires



SAS ROULIN
CITROËN PONT-AUDEMER

21 Rue de G4 Koenig
27301 PONT-AUDEMER Cedex
02 32 41 01 56